

Chantiers de pavillons, gagnez en sécurité !



Carsat Retraite
& Santé
au travail
Pays de la Loire

Protection des trémies d'escalier par des garde-corps.

**Une solution parfois utile
mais qui réponds rarement aux obligations en matière de
prévention des risques de chute de hauteur !**

Chantiers de pavillons, gagnez en sécurité!

Carsat
Retraite & Santé
au travail
Pays de la Loire

Les trémies d'accès aux différents niveaux de plancher des maisons individuelles en cours de construction constituent un réel danger, tant au niveau du moyen d'accès qu'au niveau de la trémie elle-même.

La fiche OPPBTP N° B1 F 05 11 récapitule différentes techniques éprouvées de sécurisation des accès et de protection des trémies pour différentes activités :

- L'accès à l'étage
- Les circulations et travaux autour de la trémie
- Les circulations et travaux au-dessus de la trémie.

La fiche de l'OPPBTB alerte les professionnels sur les risques dans le cas de travaux au-dessus de la trémie : la sécurité des travailleurs ne peut être assurée si la protection de la trémie est simplement réalisée au moyen de garde-corps.

Le présent document montre effectivement, à l'aide de quelques exemples, que si des garde-corps classiques peuvent être utiles dans certaines circonstances, dans la grande majorité des cas ils ne peuvent constituer une protection efficace et pérenne pour l'ensemble des corps d'état intervenant sur un chantier de maison individuelle.

C'est la raison pour laquelle il convient de privilégier la mise en œuvre de protections par un platelage complet intégré dans l'épaisseur de la dalle.

Circulation et travaux autour de la trémie



Un garde-corps est constitué d'une lisse à une hauteur comprise entre 1 m et 1,10 m, d'une plinthe d'une hauteur comprise entre 10 et 15 cm (en cours d'assemblage sur cette photo) et d'une sous lisse à mi-hauteur.

Cette protection convient pour toute personne circulant ou travaillant à côté de cette trémie, à condition de rester au niveau du plancher.

Circulation et travaux au-dessus de la trémie



Les garde-corps (incomplets) ceinturant cette trémie ne permettent pas la réalisation des travaux de **maçonnerie** du pignon en sécurité.

Sur son platelage de fortune et totalement non conforme, le maçon est exposé à un risque de chute.



Circulation et travaux au-dessus de la trémie



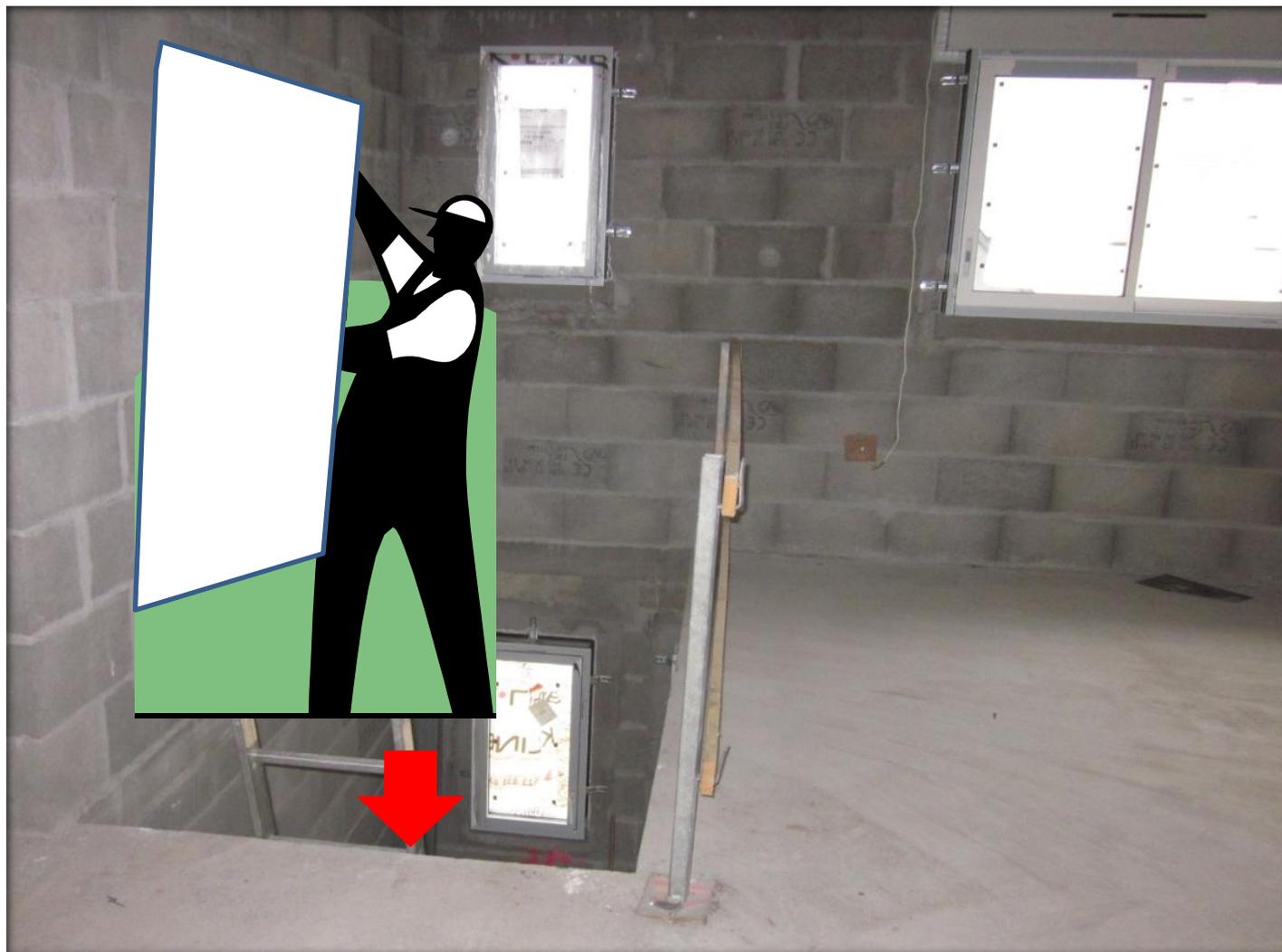
Les garde-corps (non conformes) ceinturant cette trémie ne permettent pas la pose de cette portion de **charpente** par l'intérieur en sécurité.

Circulation et travaux au-dessus de la trémie



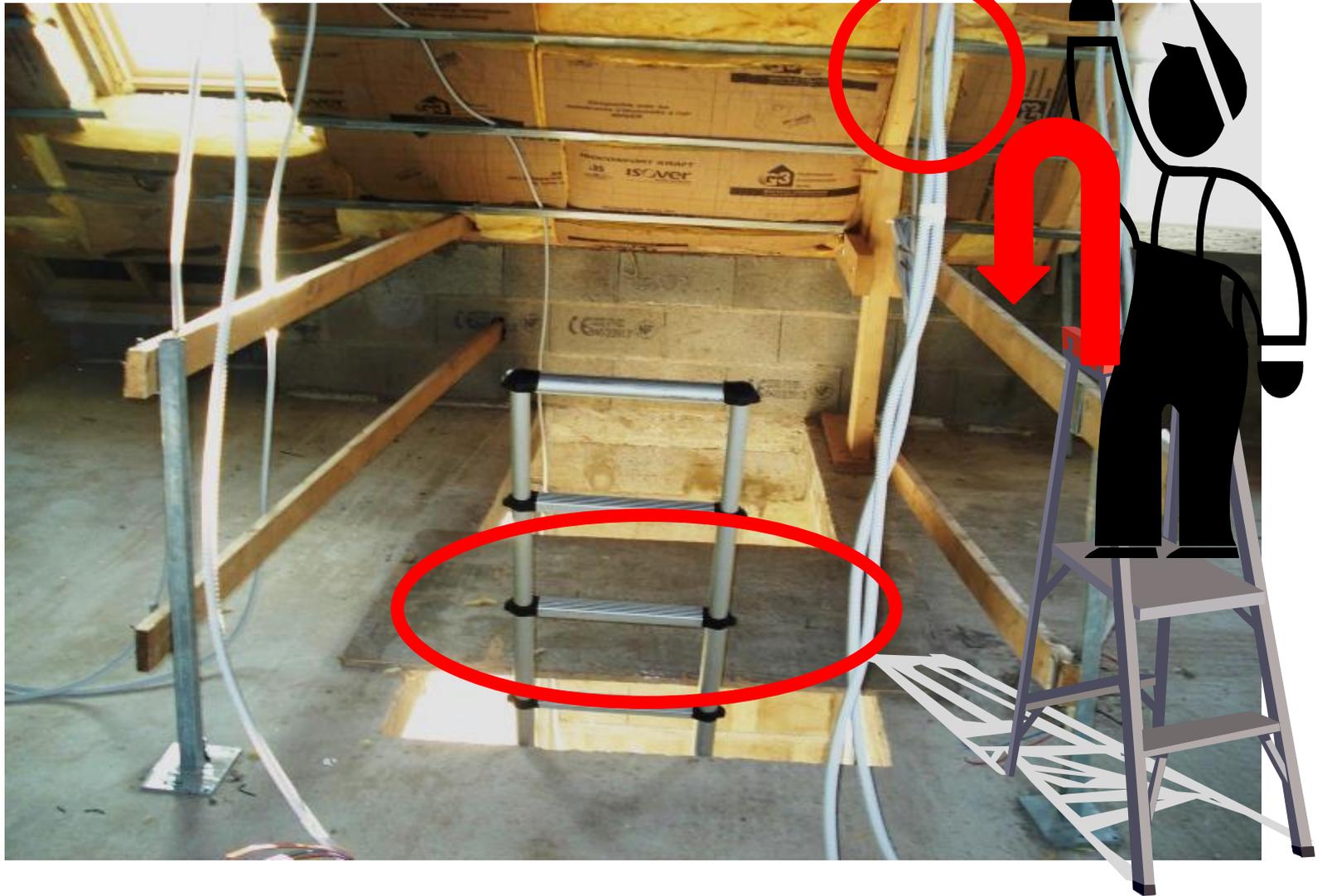
Les garde-corps (non conformes) ceinturant cette trémie ne permettent pas la pose de cette **menuiserie** en sécurité.

Circulation et travaux au-dessus de la trémie



Les garde-corps (non conformes) ceinturant cette trémie ne permettent pas le travail du **plâtrier** en sécurité. Les garde-corps présentent un obstacle pour l'approvisionnement et risquent d'être enlevés.

Circulation et travaux au-dessus de la trémie



Les garde-corps (non conformes) ceinturant cette trémie ne permettent pas les travaux d'**électricité** en sécurité. Le platelage de fortune qui est ajouté représente un grand danger (résistance, risque de glissement)

Circulation et travaux au-dessus de la trémie



Les garde-corps (non conformes) ceinturant cette trémie ne permettent pas la pose de l'**isolation** en sécurité. Le platelage de fortune qui est ajouté représente un grand danger (résistance, risque de glissement)

Circulation et travaux autour de la trémie



Les garde-corps qui ne permettaient pas la pose des cloisons ont été déposés.

Tous les intervenants sont exposés à un risque de chute.



Conclusion :

Privilégier les protections de trémies

par platelages

telles que décrites par la fiche OPPBTP N° B1 F 05 11